

U Var

e Callian

é Draguignan

e Callian

1er Décembre

60

13 12 8

soixante

Premier

Décembre

neuf

soir

e Décembre

le Maire

PLUMBY Maire, BLANC ET CASTILLON Adjointe. COLLOMP.  
FELIX. PANICHI. PRILLON RAYBAUD.

Le Maire expose à l'assemblée que le Moulin à farine Communal, loué jusqu'à ces dernières années à des meuniers est actuellement libre de location et qu'il y a lieu de délibérer sur l'utilisation à envisager de ce bâtiment au mieux des intérêts de la Commune.

La raréfaction de la culture du blé dans la région et le peu d'importance relative des droits d'écrasement accordés par l'office des céréales ont été les causes pour lesquelles les derniers locataires du moulin n'ont pu arriver à retirer un revenu suffisant de leur industrie au point de ne pouvoir s'acquitter entièrement de leur loyer.

Il ressort de ces circonstances que la location du susdit bâtiment comme moulin à farine ne paraît plus possible. Par ailleurs des réparations importantes sont nécessaires dans cet immeuble.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

1°/ d'abandonner l'utilisation du bâtiment communal susvisé comme moulin à farine - vu l'insuffisance du rapport pour un meunier locataire.

2°/ de ne pas entreprendre les réparations nécessaires de l'immeuble qui seraient trop coûteuses et non en rapport avec le loyer éventuel à en retirer.

3°/ de mettre en vente le bâtiment vu les besoins urgents de la commune pour parfaire aux dépenses importantes

.../...

*Aliénation  
du Moulin à farine*

et indispensables auxquelles elle doit faire face . ( travaux de voiries et de construction de canalisations , installation d'un bureau de poste et d'une usine d'épuration ;;;;.....)

4°/ de demander à Monsieur le Préfet son autorisation de mettre en adjudication le Moulin à farine communal de Callian. - dont il estime le prix de départ à -65.800 NF. d'après l'expertise de l'architecte à cet effet .

Délibéré les jours, mois et susdits.  
TOUS les membres présents ont signé.

-----

POUR COPIE CONFORME,

A Callian le II Janvier 1961.

LE MAIRE :

*vu et approuvé*

*27 Avril 1961*